

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Food Grade Silicone Spray (4084-03)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Silicone à vaporiser
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/faciale. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	44-72
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	9-21
Gaz de pétrole liquéfiés adoucés		68476-86-8	5-12
Siloxanes et silicones, diméthyl-		63148-62-9	4-8
Dioxyde de carbone		124-38-9	2-4
Heptane		142-82-5	0.0-0.3

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pas disponible.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ramasser à la pelle l'absorbant usé dans des futs ou autres récipients appropriés. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	1800 mg/m3
		750 ppm
	MPT	1200 mg/m3
		500 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3
		5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m3
		500 ppm
	MPT	1640 mg/m3
		400 ppm
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	MPT	1590 mg/m3
		400 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	15000 ppm
	MPT	5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm
	MPT	500 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	2380 mg/m3
		1000 ppm
	MPT	1190 mg/m3
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		500 ppm
	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	5000 ppm 2050 mg/m3 500 ppm
	MPT	1640 mg/m3 400 ppm
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	MPT	1590 mg/m3 400 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL	2400 mg/m3 1000 ppm
	PEL	9000 mg/m3
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL	5000 ppm 2000 mg/m3 500 ppm
	PEL	400 mg/m3 100 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m3 250 ppm
	LECT	54000 mg/m3 30000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	9000 mg/m3 5000 ppm 350 mg/m3 85 ppm
	Plafond	1800 mg/m3 440 ppm
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	MPT	400 mg/m3 100 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/L	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Polychlorure de vinyle (PVC). Néoprène. Nitrile. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent Liquide
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol.
Couleur	Incolore
Odeur	Piquant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.

Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Densité	6.30497 lb/gal
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV (% en poids)	VOC Actual (g/l): 207.01350 g/l Density VOC: 1.72756 lb/gal % VOC: 27.39999

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents comburants forts. Agents réducteurs. Substances caustiques.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 mg/kg 20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	76 mg/L, 4 heures 50.1 mg/L, 8 heures 39 mg/l/4h
	souris	44000 mg/m3/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Homme	2857 mg/kg
	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
	souris	3000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis (CAS 68476-86-8)		
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 800000 ppm, 10 minutes, ECHA 1442738 mg/m3, 10 minutes, ECHA 1354944 mg/m3, 10 minutes, ECHA 570000 ppm, 10 minutes, ECHA 1443 mg/L, 10 minutes, ECHA 1355 mg/L, 10 minutes, ECHA
	souris	539600 ppm, 120 minutes, ECHA 520400 ppm, 120 minutes, ECHA 1237 mg/L, 120 minutes, ECHA 57 %, 120 minutes, ECHA 52 %, 120 minutes, ECHA
Heptane (CAS 142-82-5)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	103 mg/L, 4 heures
DL50	souris	75 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	15000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	3160 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	61 mg/L, 4 heures 20 ppm 20 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 25 ml/kg 5000 mg/kg
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	2000 - 32000 mg/kg, CCOHS > 2000 mg/kg, European Centre for Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	11.6 mg/l/4h, CCOHS

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale DL50	Rat	> 4800 mg/kg, European Centre for Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals 2000 - 48600 mg/kg, CCOHS
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
ACÉTONE (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)		
Non inscrit.		
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Tératogénicité	Pas disponible.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence et des vertiges.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Écotoxicité		Voir ci-dessous	
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/L, 96 heures
Heptane (CAS 142-82-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/L, 96 heures
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/L, 48 heures

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/L, 96 heures
			8.8 mg/L, 96 heures
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Barbue de rivière (Ictalurus punctatus)	2.36 - 4.15 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,		

13. Données sur l'élimination

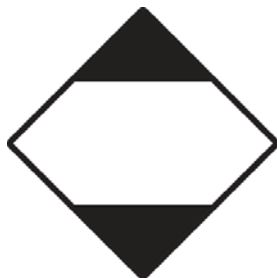
Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Généralités	Polluant marin réglementé par l'IMDG.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	
Requêtes fondamentales pour le transport:	
Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
Classe de danger	Limited Quantity - US
Dispositions particulières	N82
Exceptions liées au conditionnement	306
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	
Requêtes fondamentales pour le transport:	
Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières	80, 107
IATA/ICAO (Air)	
Requêtes fondamentales pour le transport:	
Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, inflammables
Classe de danger	2.1
Code ERG	10L

IMDG (Transport maritime)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols
Classe de danger	2.1
Polluant marin	Oui

DOT; TMD**IATA; IMDG**

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
-----------------------------------	----------

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Heptane (CAS 142-82-5)	1 TONNES
------------------------	----------

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	1 TONNES
--	----------

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	
-----------------------------------	--

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1)	Classe B
-----------------------	----------

whmis2015 Exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
-----------------------	----------

Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
------------------------	----------

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la pression - Oui
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI) Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP) Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)
Heptane (CAS 142-82-5)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acétone (CAS 67-64-1)
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
Heptane (CAS 142-82-5)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)

US - Texas Effects Screening Levels Hazard Data: Asphyxiant simple

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0) Inscrit.
Siloxanes et silicones, diméthyl- (CAS 63148-62-9) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acétone (CAS 67-64-1)
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
Heptane (CAS 142-82-5)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Acétone (CAS 67-64-1)
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
Heptane (CAS 142-82-5)
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétone (CAS 67-64-1)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

Pays ou région
États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire
Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)

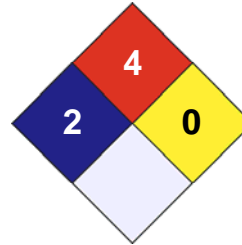
En stock (Oui/Non)*
Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	2
Inflammabilité		4
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

13-Avril-2017

Version n°

01

Date en vigueur

13-Avril-2017

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.